



CH-1211 Genève 20, Mission suisse ONUG, LJJ

Madame Irene Khan

Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté
d'opinion et d'expression

Monsieur Damilola S. Olawuyi

Président-Rapporteur du Groupe de travail sur la question des droits de
l'homme et des sociétés transnationale et autres entreprises

Monsieur David R. Boyd

Rapporteur spécial chargé d'examiner la question des obligations relatives
aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un
environnement sûr, propre, sain et durable

Madame Mary Lawlor

Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme

Monsieur José Francisco Cali Tzay

Rapporteur spécial sur les droits des Peuples Autochtones

Monsieur Marco A. Orellana

Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion
et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets
dangereux

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Palais des Nations

1211 Genève 10

Notre référence : 352-05-02-00-20/ 389463

Votre référence : AL CHE 5/2023

Genève, le 19 décembre 2023

Concerne : Communication conjointe du 6 novembre 2023

Mesdames les Rapporteuses spéciales, Messieurs les Rapporteurs spéciaux et Monsieur le Président-
Rapporteur,

Nous accusons réception de votre communication conjointe en date du 6 novembre 2023, portant sur
le cas de Monsieur Carlos Ernesto Choc Chub, journaliste indépendant et défenseur des droits humains
et vous informons que la Suisse a pris note des informations communiquées dans votre lettre
concernant certaines activités de l'entreprise Solway au Guatemala, dont une partie ont déjà été
rendues publique par l'organisation "Forbidden Stories". La Suisse ne peut ni infirmer ni confirmer les
allégations soulevées et n'est pas non plus en demeure de pouvoir s'exprimer quant à leur teneur. La
Suisse n'a pas de base légale pour contrôler les activités de Solway et de ses filiales en dehors du
territoire suisse.

La Suisse n'est pas pour autant restée inactive. Depuis 2019, tant le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) que le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ont toujours répondu aux nombreuses sollicitations de divers Organisations Non-Gouvernementales (ONG). M. Choc, accompagné d'autres représentants d'ONG suisses, a été reçu à deux reprises par des représentants du DFAE et du SECO, le 29 novembre 2019 et le 20 avril 2023. A ces deux occasions, M. Choc et les représentants des ONG ont décrit les diverses difficultés, obstacles et menaces auxquels les journalistes, y compris M. Choc, étaient confrontés dans la région. Au cours de ces deux réunions, les représentants des ONG et M. Choc ont souligné le soutien accordé par l'ambassade de Suisse au Guatemala. De plus, l'ambassade de Suisse au Guatemala a assisté à plusieurs audiences de M. Choc et est en contact téléphonique régulier avec ce dernier. L'ambassade continuera à suivre de près la situation de M. Choc et à suivre, au même titre que d'autres ambassades, les développements touchant à la détérioration de la protection des droits de l'homme dans le pays. Dans le cadre de ses dialogues bilatéraux, la Suisse discute et rappelle régulièrement au Guatemala le respect de ses obligations au regard du droit international et des droits de l'homme.

Le SECO et le DFAE mènent également un dialogue régulier et critique avec l'entreprise Solway en relation avec l'impact de leurs opérations minières au Guatemala. Depuis 2020, trois rencontres ont eu lieu avec cette entreprise au SECO et chaque occasion a été saisie pour rappeler clairement les attentes du Conseil fédéral vis-à-vis des entreprises opérant depuis la Suisse en matière de respect des principes de responsabilité sociétale des entreprises et de respect des droits de l'homme. Nous souhaitons rappeler ici que ces attentes sont également inscrites dans le Plan d'action national de la Suisse 2020-2023 concernant les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. L'entreprise a aussi été sensibilisée aux Lignes directrices de la Suisse sur les défenseurs des droits de l'homme. Depuis, l'entreprise a assuré qu'elle se conformerait aux lois guatémaltèques et mettrait en place des procédures appropriées, ce qui est suivi dans la mesure du possible par le DFAE, le SECO ainsi que l'ambassade Suisse sur place.

Enfin, il est prévu de maintenir un dialogue entre les acteurs concernés et les autorités fédérales suisses, tant à Berne qu'au Guatemala, via l'ambassade de Suisse, de sorte à assurer l'émergence de solutions mutuellement bénéfiques. Nous souhaitons clairement rappeler que le SECO et le DFAE n'ont pas ménagé leurs efforts pour organiser une rencontre entre les ONG suisses et l'entreprise. Les ONG posent un nombre important de préconditions pour donner suite à cette invitation du SECO, soutenue par Solway, de modérer un contact entre elles et Solway. Nous sommes convaincus qu'une telle rencontre serait nécessaire afin de progresser.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Mesdames les Rapporteuses spéciales, Messieurs les Rapporteurs spéciaux et Monsieur le Président-Rapporteur, l'assurance de ma haute considération.

Le Représentant permanent de la Suisse



Jürg Lauber
Ambassadeur